

Service Public Fédéral Mobilité et Transports

Monsieur H. DE SMEDT-JANS

Rue du Noyer, 254

1030 - BRUXELLES

V/Réf : réunion du 20/09/2005

N/Réf. : AVL/CC/2.546/s. 376

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Place Royale / rue Villa Hermosa – Hôtel de Lalaing. Projet de restauration et de réaménagement. Avis de principe suite à la réunion du 20/09/2005.

Suite à la réunion d'information qui s'est tenue à l'initiative du Cabinet du Secrétaire d'Etat Emir Kir, le mardi 20 septembre dernier, et à propos des esquisses remises à cette occasion et examinées en sa séance du 21 septembre 2005, la CRMS émet les remarques suivantes.

Les dessins - en particulier les perspectives - présentent le projet en faisant abstraction de son contexte, ce qui ne permet pas une évaluation pertinente de son insertion dans le contexte urbain alors qu'il s'agit-là précisément de l'enjeu essentiel de la proposition. En effet, les deux principales interventions suggérées concernent, l'une, l'ajout d'un niveau qui dépassera la cote d'arasement de la servitude de vue établie au niveau de la balustrade existante, qui règle les vues et perspectives établies entre le palais des Académies, le palais royal de Bruxelles et le château de Laeken depuis la création du parc de Bruxelles et du quartier Royal; l'autre, l'ajout d'un ascenseur « panoramique » dans un espace semi-public exigü et confiné, ne permettant d'autre vue que la façade classée de l'immeuble situé en vis-à-vis, que l'on apercevra aisément des fenêtres existantes.

La CRMS observe que le traitement du projet *in abstracto* est à l'origine de la plupart de ses remarques. Elle suggère de centrer la poursuite de l'étude sur les qualités de l'interface que doit créer le projet avec le tissu urbain dense dans lequel il se développera.

1. Augmentation du volume bâti dans la servitude de vue.

Le non respect de la servitude de vue est évidemment fort regrettable. Rappelons que l'architecte Victor Horta lui-même, pour un programme aussi spectaculaire que celui du Palais des Beaux-Arts, s'est fait un point d'honneur à respecter la plus ancienne réglementation bruxelloise appliquée au niveau du paysage urbain. Faut-il vraiment la rompre pour signaler le nouvel équipement horeca que la Région veut créer ? La CRMS ne veut pas polémiquer sur la question mais elle doute que ce parti puisse aboutir à une réelle amélioration du paysage urbain. Elle remarque, en tout état de cause, que la proposition actuelle serait très sensiblement améliorée si, comme l'intention en a été exprimée, elle était réellement légère et aérienne. Dans cet objectif, la CRMS demande à tout le moins de s'en tenir strictement au belvédère, et de déplacer à un niveau inférieur la partie massive et aveugle qui abritera les techniques. En effet, la volumétrie de cet élément sera très présente et, quelles que soient sa forme et son expression, ce bloc hypothéquera un des plus grands dégagements paysagers de Bruxelles. La CRMS estime que cette perspective unique n'est absolument pas le lieu adéquat pour accueillir les équipements techniques du nouvel ensemble. En conséquence, elle demande de réduire l'emprise de la surélévation d'autant et conseille un contrôle strict de la superficie, de la hauteur et de l'impact visuel du volume ajouté. A cette fin, elle suggère la mise en place d'un simulacre en matériaux légers.

2. Ascenseur panoramique.

L'ascenseur étant implanté dans un lieu clos, l'adjectif « panoramique » semble peu approprié. La CRMS estime que, si les auteurs de projet pensent devoir faire de l'ascenseur un geste architectural, il serait judicieux de partiellement engager la cage dans le corps de l'édifice, de manière à dégager au maximum l'impasse aménagée à l'intérieur de l'îlot, qui va en se rétrécissant.

3. Programme de l'immeuble et articulation avec l'entrée de la cour des Lions.

Chacun s'accorde à admettre que la programmation judicieuse est la clé d'une bonne reconversion. L'objectif du projet est de prévoir un nouvel équipement horeca dans le quartier, qui puisse également accueillir des groupes, et qui bénéficiera d'un étage avec terrasse panoramique en toiture. Les nombreux équipements culturels des environs possèdent leur cafétéria ainsi qu'un, voire deux restaurants (Musée de Bellevue, Musée royaux des Beaux-Arts, MIM, Palais des Beaux-Arts, Bibliothèque royale Albert 1^{er}). Il convient donc probablement de préciser le programme en conséquence et, peut-être, d'inclure les classes du patrimoine dans cet édifice de manière à en consacrer une partie cohérente et relativement autonome à la sensibilisation du public des écoles – ce qui n'exclut pas une utilisation différente du reste du bâtiment.

Dans tous les cas, il est souhaitable d'étudier avec soin l'articulation entre l'entrée de la cour des Lions et les plateaux du bâtiment 1930, de manière à créer une bonne fluidité et une hiérarchie adéquate entre ces différents espaces.

4. Le nouveau dégagement au niveau de la rue Villa Hermosa.

Cette partie du projet constitue la principale amélioration apportée au tissu urbain. Ici encore, il convient d'étudier l'articulation du dégagement créé avec les volumes environnants, et notamment avec le palais des Beaux-Arts classé comme monument. Dans l'état actuel du projet, la matérialisation des limites entre parties publiques et semi-privées, ainsi que les différences de niveaux sont encore mal maîtrisées, en particulier l'accès des PMR. La poursuite de l'étude en occupant le rez-de-chaussée du 1930 (au lieu d'en faire une terrasse couverte) et en dégageant par contre complètement l'ancien jardin (situé entre le 1930 et le Palais des Beaux-Arts), perceptible depuis l'espace public par transparence, permettrait une nette amélioration des qualités spatiales du « nouveau dégagement » : il gagnerait en profondeur de champ et en attractivité naturelle, deux propriétés qui lui font cruellement défaut aujourd'hui.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.U
- A.A.T.L. – D.M.S.
- Cabinet du Secrétaire d'Etat en charge du Patrimoine, Emir Kir